

AVENANT A UNE CONVENTION DE STAGE

VALABLE POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2019 - 2020

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L. 124-1 à L. 124-20, L. 612-11 et D. 124-1 à D. 124-9 ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 242-4-1, L. 412-8 et D. 242-2-1 ;

Vu le code du travail et notamment ses articles L. 1221-13 et D. 1221-23 et suivants ;

Vu le décret n° 92-566 du 25 juin 1992 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des fonctionnaires et agents relevant de la fonction publique hospitalière sur le territoire métropolitain de la France ;

Vu le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2019 portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2020 ;

Vu la convention de stage en date du / / réglant les rapports entre :

L'Université de Nantes Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
Sise 1 Quai de Tourville, 44000 Nantes,
représentée par son Président, Monsieur Olivier LABOUX,

L'Organisme d'accueil

Nom ou raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville ;

Tel : Télécopie : Courriel :

N° de Siret :

Représenté(e) par,

Et

L'Etudiant(e), Madame, Monsieur ⁽¹⁾, NOM :

Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Tel : Portable : Courriel :

N° d'étudiant (à faire figurer impérativement) :

Formation en cours (diplôme, spécialité et volume horaire par année ou semestre d'enseignement) :

.....
.....

⁽¹⁾ Rayer les mentions inutiles.

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet de **(modifier, compléter, ajouter...)**.....la convention initiale.

Article 2- Modifications

L'article de la convention est désormais rédigé comme suit :

....

Article 3 - Dispositions

Les autres dispositions de la convention initiale à laquelle le présent avenant se rapporte restent inchangées et demeurent applicables.

Article 4 - Durée

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature, par la dernière des parties, et prend fin à la date d'échéance de la convention initiale, le cas échéant amendée par la présente.

A, le

Cachet de l'entreprise

**Le représentant de
l'organisme d'accueil ou par
délégation,**

Le stagiaire,*

**Le président de l'Université
ou par délégation,**

*Le tuteur de stage de
l'organisme d'accueil*

*L'enseignant-référent du
stagiaire*

() Pour les stagiaires mineurs, la signature des représentants légaux est obligatoire.*

Attention : la présente convention de stage doit être adressée à :
Faculté de Droit et des Sciences Politiques - Service Scolarité
Chemin de la Censive du Tertre - BP 81307 - 44313 NANTES CEDEX 3